

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR L'AMÉNAGEMENT DES
NOUVEAUX PARCS INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES
MUNICIPAUX

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre, sans s'y limiter, la modification, le prolongement, le déplacement ou la construction des composantes, de la structure de la chaussée dont le pavage, le renforcement de la fondation granulaire et la couche d'usure en béton bitumineux, les infrastructures d'aqueduc et d'égout, les pistes cyclables, les sentiers pédestres, les trottoirs et bordures, les murs de soutènement, la réfection du réseau des signaux lumineux et d'éclairage, l'installation et la réfection des panneaux d'affichage, l'installation de systèmes de recharge pour les voitures, des travaux d'installation et de déplacement des réseaux d'utilités publiques, incluant l'enfouissement de ces derniers, la pose de drainage, incluant les fossés latéraux si requis et de système de captage et de régulation des eaux de ruissellement de surface, ainsi que la construction de bassins de rétention à cette fin. La démolition de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures nécessaire pour la réalisation des travaux fait partie intégrante de ceux-ci.

Dans certains cas, la ville peut, en lieu et place de l'exécution des travaux susmentionnés, verser une contribution financière convenue contractuellement aux coûts de construction de certaines infrastructures de rues ainsi que celles nécessaires à la desserte en énergie ou en télécommunication.

2. Ces travaux d'infrastructure peuvent également consister à réaliser l'aménagement de ce qui constitue une mesure de compensation environnementale et à procéder à de la plantation. De façon accessoire, les travaux peuvent concerner des ouvrages connexes afférents.

Les coûts relatifs à l'acquisition de terrains ou de servitudes nécessaires à la réalisation des travaux sont considérés comme faisant partie, intégrante du coût des travaux.

D'autres dépenses de diverses natures, telles que la signalisation, la communication et le préachat de matériaux peuvent être inclus au coût des travaux.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

3. Les travaux décrétés aux articles 1 et 2 sont localisés dans les nouveaux parcs industriels et technologiques municipaux situés sur le territoire de la ville.

CHAPITRE II

SERVICES PROFESSIONNELS

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

4. Les services professionnels portent notamment sur les champs d'expertise suivants :

1° arpentage : soit les services d'arpentage technique et légal incluant relevés, descriptions et plans;

2° géotechniques et contrôle qualitatif : soit les relevés, sondages, études et expertises géotechniques, contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en place au laboratoire et au chantier;

3° ingénierie des chaussées et des réseaux d'aqueduc et d'égout : soit les relevés, études préliminaires et expertises, la préparation de plans et devis préliminaires et définitif, la surveillance des projets de construction et de réfection de chaussées, des réseaux d'aqueduc et d'égout et des ouvrages de gestion des eaux sanitaires de proximité et de ruissellement;

4° ingénierie pour aménagement divers, structures aériennes, éclairage et signaux lumineux : soit les relevés, études préliminaires et expertises, la préparation de plans et devis, la surveillance de projets définis par les Services du développement économique et de l'ingénierie, selon les besoins;

5° inventaire et diagnostic d'état des infrastructures : soit les services professionnels et techniques pour l'auscultation, le captage terrain, l'inspection et le diagnostic nécessaire pour l'inventaire, le relevé, le montage et l'installation d'équipements ou tous autres travaux connexes, le diagnostic et le

développement et la fourniture de systèmes d'information nécessaires aux programmes de connaissances sur l'inventaire et l'état des infrastructures;

6° analyse fonctionnelle et modélisation des réseaux d'aqueduc et d'égout : soit les services professionnels et techniques nécessaires pour les relevés, le montage et l'installation d'équipements ou tous autres travaux connexes, les analyses, études et expertises, la modélisation des comportements des réseaux d'aqueduc et d'égout nécessaires à l'établissement du diagnostic fonctionnel des réseaux existants et à la planification des nouveaux réseaux à construire.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. Le coût des travaux et du versement des contributions financières de la ville décrits au chapitre I et des services professionnels décrits au chapitre II s'élève à 4 000 000 \$.

TOTAL : 4 000 000 \$

Annexe préparée le 21 décembre 2012 par :

Sébastien Girard, M. ATDR, MBA
Service du développement économique